

3. Réflexions

En début d'année prochaine va s'ouvrir la nouvelle crèche-garderie de Pomme-Cannelle. Son accès se fera par cette place. Cet état de fait offre l'opportunité à la Municipalité d'entreprendre la réfection de cette dernière afin qu'elle soit terminée avant cette échéance. En effet, cette place n'est pas très accueillante et la Municipalité souhaite la rendre plus plaisante au vu de sa fréquentation future et en faire une véritable place villageoise. Elle pourra être agrémentée avec la mise en place de mobilier urbain.

Cette place restera dédiée comme espace pour les manifestations et les jeux et restera interdite à la circulation et au parage des véhicules, sauf pour des cas exceptionnels.

La surface de la réfection est de 750m².

4. La solution

Trois solutions ont été examinées pour le revêtement: 1) en enrobé, 2) en dalles de jardin, 3) en pavés.

Après réflexion, le choix s'est porté sur un revêtement en pavé à l'identique que ceux existants à l'entrée de la grande salle, mais filtrants (poreux), afin de ne pas surcharger en eaux météoriques les grilles et la tranchée d'infiltration existantes. En disposant des pavés de différentes teintes cela permettra également d'égayer la surface.

Pour les deux autres solutions, la pose d'un enrobé, certes moins coûteux, la rendrait terne et imperméable, et les dalles de jardin seront trop fragiles.

Des supports enterrés sont envisagés afin de pouvoir installer des cantines de fêtes standards sans avoir recours à des plots de charge (payants à la location) ou de fixer des pieux dans le sol ce qui endommageraient les pavés.

5. Coûts

La Municipalité a demandé deux offres comparatives à des entreprises de génie civil. Le coût global pour la réfection de la place de la grande salle est devisé à :

Fr. 78'000.-

Ce montant est valable pour autant que les travaux puissent se concrétiser cet automne. En effet, l'entreprise retenue est celle qui œuvre actuellement pour la construction de la garderie. Cela nous dispenserait de certains frais comme par exemple l'installation de chantier.

6. Financement

Le financement serait couvert par trésorerie courante.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir accepter le présent préavis et de l'autoriser à engager la dépense de Fr. 78'000.- pour la réfection complète de la place de la grande salle de Lavigny.

Emprunt : aucun

Amortissement comptable : 10 ans au maximum

Incidence sur le compte de fonctionnement : Fr. 7'800.- par an

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 12 septembre 2016.

La Municipalité